

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie - 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : mairiestgermain70@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 10 à 12 h, mercredi et jeudi de 16 à 18 h, samedi de 9 à 11 h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h.

Mardi et vendredi de 8 à 12 h. Samedi de 9 à 11 h.

Site internet : www.saintgermain70.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} MARS 2021

Étaient présents à 18 h 30 : Maryline **Caravati** Maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Adjoint ; Caroline **Triquenot** Conseillère déléguée, Lucie **Roch**, Adeline **Durpoix**. Freddy **Stahli**, Annabel **Dudoret**, Hélène **François**, Philippe **Didier**, Olivier **Gavoille**, Yves **Daval**, Denis **Guilbert**, Conseillers municipaux.

Ordre du jour

Éclairage public - Installation de luminaires Led - demande de subventions

La commune dispose actuellement de 236 points d'éclairage public. Le conseil envisage de passer une partie de ces lampes (154 points) en éclairage Led. Elles seront équipées d'ampoules de 40 watts. Les travaux comprennent également le changement de 7 armoires devenues vétustes, la mise en place d'une horloge astronomique et quelques luminaires sur la place du Foyer. Ces travaux sont évalués à 85 806 euros TTC dont 55 955 euros sont subventionnables par le SIED 70. 11 262 euros de TVA seront reversés à la commune dans les 2 ans après les travaux. Au final le reste à charge pour la commune serait de 18 589 euros.

Ce programme de travaux permettra de faire une économie (abonnement et consommation) de **6 159** euros à l'année. Une autre phase de travaux sera prévue dans les 3 à 5 ans sur les 82 luminaires restant.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'ensemble des décisions relatives à ce changement d'éclairage.

Rénovation énergétique de l'immeuble Moulin de l'Aulne

Depuis 1999 la commune loue 6 appartements à des particuliers dans l'immeuble situé 37 route du Saulcy. Les installations (chauffage, isolation) sont vieillissantes et ne répondent plus aux besoins actuels. Bien que des rénovations intérieures des logements soient réalisées à chaque changement de locataires, il devient nécessaire d'entreprendre des travaux de plus grande ampleur. La commune pourrait être aidée à 50 % par le SIED 70 et la Région. L'enveloppe des travaux serait au minimum de près de 50 000 euros. Le Conseil va travailler sur ce dossier durant l'année pour envisager un programme de travaux pour 2022.

Règlement de pêche 2021 à l'étang des Monts-Reveaux

L'ouverture de la pêche aura lieu le **samedi 10 avril** pour la carpe, tanche et friture. ; à partir du **samedi 8 mai** pour les carnassiers. Possibilité de pêcher jusqu'au lundi 25 octobre.

La vente des cartes annuelles débute le **29 mars** au secrétariat de mairie, aux jours et heures d'ouverture au public. Vous voudrez bien vous munir d'une photo d'identité. La vente des cartes journalières aura lieu à partir du 9 avril à la mairie ou à la station MERIONS.

Les tarifs sont ainsi définis :

- **carte journalière** : (à partir de 12 ans) **7** euros ;
- **carte annuelle** : (personne de moins de 16 ans ou à mobilité réduite habitant St-Germain) **21** euros ; personne extérieure à la commune **31** euros ;
- **carte annuelle adulte** : habitant de St-Germain **42** euros, personne extérieure au village **62** euros ;
- carte vacances : **25** euros ;
- gratuité : (1 ligne flottante) pour les **enfants de moins de 12 ans**, accompagnés d'un porteur de carte.

Nouveauté 2021 : Carte journalière vendue sur la berge de l'étang **15** euros.

La pêche est permise le lundi, mercredi, samedi, dimanche, jour férié. Tous les jours pendant la période estivale, du 12 juillet au 22 août.

4 pêches de nuit sont prévues cette saison. Les dates précises seront affichées en temps voulu. Ces pêches sont réservées aux pêcheurs adultes détenteurs d'une carte annuelle et seront limitées à 15 pêcheurs. Toutes les prises devront être remises à l'eau. Coût **8** euros par nuit.

Si les conditions sanitaires le permettent, **2** enduros carpes seront organisés en juin et juillet.

Les membres de la commission pêche sont : Dominique LETELLIER, Arnaud JURETTIGH, Olivier GAVOILLE, Freddy STAEHLI.

Convention de fauchage - voies communautaires

Le Conseil autorise la Maire à signer la convention de fauchage des accotements le long des voies communautaires. Cette convention est valable cinq ans et permet de recevoir une contribution de la part de la CCPL à hauteur de 58 euros de l'heure TTC.

Questions diverses

Tourbière de la Grande Pile - projet de sentiers

A l'initiative de Jean Louis GATSCHINE (ancien maire de Saint Germain), le site de la Tourbière de la Grande Pile a été remis en valeur (boucle de visite, réfection du système de régularisation du niveau d'eau...).

Avec l'appui de plusieurs scientifiques ayant fait des découvertes intéressantes, le site a été classé en réserve naturelle régionale (RNR) le 1^{er} juillet 2016. Depuis cette date, il est piloté par un comité consultatif qui regroupe toutes les entités impactées par la nouvelle gestion de cet espace (conservatoire des espaces naturels, état, armée, région BFC, département, CCPL, propriétaires, chasseurs, marcheurs, agence de l'eau...).

En 2018, et suite aux campagnes d'expertises scientifiques, le territoire de la réserve naturelle est étendu afin d'englober les tourbières du Bois de Question et de l'étang du Grand Saint Maurice .

Dans ce contexte, le comité de gestion de la réserve naturelle de la Grande Pile étudie la possibilité d'agrandir le sentier de découverte piétonnier actuellement limité à la tourbière de la Grande Pile pour permettre la visite de l'ensemble des sites ajoutés en

2018. Ce sentier sera exclusivement piétonnier et aura un impact très limité lors de sa construction afin de ne pas endommager les espaces naturels traversés. Le coût de cet aménagement d'un montant de 160 000 euros sera supporté par le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels et la Région). Cette réalisation ne sera pas supportée financièrement par la commune.

Sans attendre la mise en place de ce nouveau sentier, il est envisagé de remettre à niveau les sentiers de randonnée existants sur la commune de Saint Germain et, principalement, le sentier L'eau et la Pierre (aménagé par les jeunes Germinois en juillet 1996). Ces sentiers de randonnée relèvent maintenant de la compétence de la commission du tourisme de la CCPL (communauté de communes du pays de Lure). Un état des lieux sur le terrain est prévu le 18 mars prochain.

Stationnement du camion pizzas rue du foyer

Le Conseil décide de fixer le montant de la redevance de stationnement du camion pizzas à 50 euros pour l'année 2021.

VIE QUOTIDIENNE

URBANISME :

Les permanences ont lieu à la mairie chaque **lundi** de **10 h à 12 h**.

ORDURES MÉNAGÈRES - Rappel

Pour toute question, veuillez vous adresser à la **Communauté de Communes du Pays de Lure**, rue des Berniers à LURE. **Tél. 03 84 89 00 30.**

Depuis le 1^{er} mars la collecte des bacs de déchets ou de tri à lieu **uniquement le lundi**. Pensez à déposer votre bac en bordure de route le dimanche soir.

INFORMATIONS JEUNESSE :

La mission locale accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur démarche d'accès à l'emploi et l'autonomie.

INFORMATION ORIENTATION FORMATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Jeunes 16-25 ans

Passez en mode avenir

un *métier* qui me plaît

...une *formation* pour y arriver

...des *solutions* pour ma vie quotidienne

Ma Mission Locale
une seule adresse pour tous mes projets.

LA MISSION LOCALE DE LURE, LUXEUIL-LES-BAINS ET CHAMPAGNEY
ACTEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE 16 A 25 ANS

LES AVANTAGES DE LA MISSION LOCALE

- Des conseils et des propositions d'offres d'emploi ou de formation.
- Des aides financières ponctuelles pour toutes démarches d'insertion professionnelle.
- Un accompagnement renforcé : le PACEA, la Garantie Jeunes.
- Des aides liées à l'obtention du permis de conduire, des locations de scooter...
- Un réseau de partenaires (entreprises, organismes de formation...).
- Des informations sur le logement, la santé.

NOUS CONTACTER :

3, rue Parmentier 70200 LURE
03 84 89 00 33 - lure@milobfc.fr

53, rue des Pâquerettes
70300 LUXEUIL LES BAINS
03 84 40 17 01 - luxeuil@milobfc.fr

Place Charles de Gaulle 70290 CHAMPAGNEY
03 84 36 51 59 - champagne@milobfc.fr

@mission.locale.llc www.milo-llc.fr

BIBLIOTHÈQUE :

La réglementation concernant la lutte contre le coronavirus ne permet pas actuellement d'ouvrir la bibliothèque dans des conditions normales ni en mode dégradé comme cela a été le cas à partir du mois de juin.

Toutefois, afin de permettre aux lecteurs de pouvoir s'adonner à leur passe temps préféré, les bénévoles ont mis au point un système de retrait de livres par « drive ». Ainsi, chacun peut jusqu'au mercredi, fin de journée, réserver les ouvrages qu'il souhaite récupérer le samedi suivant. Cette réservation se fait :

- soit par mail à l'adresse suivante : bibliothequestgermain70200@gmail.com
- soit par téléphone au 06 81 47 64 63 auprès de Françoise Ribaud, la responsable de la bibliothèque.

Le jeudi chacun est contacté et une heure précise (à respecter impérativement) de rendez-vous est donnée pour le samedi matin, et le retrait s'effectue à la porte « accès handicapés » de la Mairie. Ce mode de fonctionnement est prévu jusqu'à nouvel ordre.

STATIONNEMENT DEVANT LA POSTE POUR DÉPOSER LES ENFANTS AU PÔLE ÉDUCATIF :

Suite à de nombreuses remarques et constats sur place, le stationnement devant la poste «dépose minute» des enfants n'est pas du tout approprié et représente un véritable danger. Il existe un parking 50 mètres plus loin que nous vous recommandons d'utiliser.

Nous vous rappelons qu'il est également interdit de faire demi-tour devant la poste. Des contrôles de gendarmerie auront lieu dans les prochains jours. Nous vous invitons à être prudents.

FEUX À L'EXTERIEUR :

Après avoir constaté régulièrement des feux de branchages ou autres produits sur la Commune, nous vous rappelons que **ces feux sont strictement interdits**. Une amende de 450 euros est applicable si un constat est établi. Tous les déchets qui ne peuvent être pris en charge par le service des ordures ménagères doivent faire l'objet d'un apport à la déchetterie.

CIMETIÈRE :

Compte tenu des gelées matinales régulières, l'eau restera coupée jusqu'à fin mars.

HORLOGE ÉGLISE ET SONNERIE DES CLOCHES :

Le système de commande des cloches de l'église et de l'horloge ayant subi un problème électrique, celles-ci ne fonctionnent plus actuellement. La recherche d'une solution qui les rétablissent est en cours.

DISTRIBUTION COMPTE-RENDU :

Jusqu'à aujourd'hui vous trouvez dans votre boîte à lettres, chaque mois, le compte-rendu du conseil municipal. Depuis la création du site internet et l'installation de l'application PanneauPocket nous envisageons de limiter la distribution aux personnes qui se feront connaître à la mairie. Nous vous invitons à vous signaler rapidement si vous souhaitez encore recevoir le compte-rendu papier.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 29 mars 2021 à 18 H 30. Imprimé par nos soins.